



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier établi par : Cédric Scarpellini  
Service des Relations internationales  
Tél : 466 966 237  
Courriel : [cscarpellini@chd.lu](mailto:cscarpellini@chd.lu)

Aux Membres de la Commission des  
Finances et du Budget

Luxembourg, le 27 mars 2018

Objet : Renvoi dossier européen COM(2018)146

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer du renvoi du dossier européen relevé ci-après à la Commission des Finances et du Budget.

COM(2018)146      COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT  
EUROPÉEN ET AU CONSEIL Établir une norme de taxation moderne,  
juste et efficace pour l'économie numérique: le temps est venu d'agir

COM(2018)146-2    Annexe

**Le dossier précité ne relève pas du contrôle du principe de subsidiarité.**

**Résumé :**

L'économie numérique transforme la manière dont nous interagissons, dont nous consommons et dont nous exerçons nos activités économiques. Cette évolution comporte de nombreux avantages pour la société. Afin que son potentiel puisse être pleinement exploité, la Commission a fait de l'achèvement du marché unique numérique l'une de ses principales priorités. La réalisation d'un marché unique numérique permettra à l'Union européenne de conserver sa place d'acteur mondial de premier plan dans le domaine de l'économie numérique, en offrant de nouvelles perspectives en matière d'innovation et en aidant les entreprises européennes à se développer à l'échelle mondiale. Ce marché pourrait alimenter l'économie européenne à hauteur de 415 milliards d'EUR et stimuler ainsi la création d'emplois, la croissance, la concurrence, les investissements et l'innovation. En supposant qu'une politique et un cadre législatif appropriés soient mis en place en temps utile, la valeur



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

de l'économie fondée sur les données passera dans l'UE à 739 milliards d'EUR d'ici à 2020, soit 4 % du PIB global de l'Union. Grâce au passage au numérique, les débouchés transfrontières augmenteront, même pour les plus petites entreprises. Nous sommes entrés dans une ère où les utilisateurs de services numériques sont, consciemment ou non, de plus en plus intégrés au processus de création de valeur. Les utilisateurs fournissent des données, partagent des connaissances et des contenus, et permettent la mise en place de vastes réseaux diversifiés. Toutes ces activités génèrent une valeur considérable dans l'économie d'aujourd'hui, qui ne pourra que croître à l'avenir. Le diagramme ci-dessous illustre le caractère intensif de l'activité de l'utilisateur dans l'économie numérique. Le passage au numérique est en train de transformer rapidement et radicalement l'économie mondiale. Afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par cette évolution et, également, de relever les défis qu'elle pose pour les systèmes fiscaux des États membres, il est essentiel que nous prenions des mesures pour adapter notre système d'imposition des sociétés à l'ère numérique.

Le dossier précité peut être consulté sur le site web [www.ipex.eu](http://www.ipex.eu). Vous trouverez la liste des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 17 au 23 mars 2018 ainsi que les résumés des documents méritant un examen détaillé sur le portail de la Chambre.

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations très distinguées.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés